

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
SOPAT S.A
SIEGE SOCIAL : Avenue de 23 janvier BP 19, Teboulba
RC : B152981996
M.F : 022671/F/P/M/000

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GEBNERALE ORDINAIRE
A TENIR LE 30/7/2011

- Lecture et approbation du rapport d'activité 2010 établi par le Conseil d'Administration ;
- Présentation du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2010 ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010;
- Affectation du résultat de l'exercice 2010;
- Approbation des conventions réglementées de l'article 200 CSC ;
- Quitus aux administrateurs
- Renouvellement du mandat d'Administrateur en fonction et nomination d'un nouvel Administrateur ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;
- Allocation de jetons de présence ;
- Questions diverses ;
- Formalités légales

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30/7/2011**

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité 2010 établi par le conseil d'administration et présentation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010;

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture par le Président du rapport d'activité établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2010 et présentation par le commissaires aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2010

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers pour l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION Affectation des résultats et distribution de dividendes

En application des dispositions légales et de l'article 43 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire affecte le résultat de l'exercice 2010 faisant apparaitre un bénéfice net de 1 387 418 TND comme suit :

Bénéfice de l'exercice	: 1 387 418
Résultat reporté	: 1 520 465
Bénéfice distribuable	: 2 907 883
Réserves légales (5%)	: 145 394
Dividendes distribuables (0.06dinars/action)	: 708 750
Report à nouveau	: 2 053 739

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance de l'autorisation par le conseil d'administration des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions, déclare les approuver sans exception ni réserve telles qu'elles sont détaillées dans le rapport précité annexé au présent procès verbal.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus Aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du conseil d'administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2010 la somme de Cinquante Mille Dinars brut, soit Dix Mille Dinars brut par Administrateur .

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement de mandats au sein du Conseil d'administration et nomination d'un nouvel administrateur

Le conseil a constaté l'arrivée à terme des mandats des Sociétés **GALLUS** et **CHALLENGE SICAR**

L'assemblée générale prend acte et décide de :

- Renouveler le mandat de la Société **GALLUS** pour une durée de trois (3) années, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 :

- Nommer **l'ATD SICAR** administrateur pour une durée de trois (3) années, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

Les administrateurs ainsi désignés déclarent n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité et acceptent la fonction d'administrateur ainsi qu'il résulte de leurs signatures ci-dessous.

Ainsi, le Conseil d'administration de la Société SOPAT S.A. se trouve composé de personnes désignées ci-après :

- Mr Fethi LAHMAR
- Mr Rached LAHMAR
- Mr Imed LAHMAR
- la Sté GALLUS
- la Sté ATD SICAR

L'Assemblée Générale ordinaire souhaite au Conseil d'administration dans son ensemble bonne chance dans la poursuite des objectifs de la société et l'assure de son meilleur soutien.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Hechemi ABDELWAHED inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans, couvrant les exercices 2011,2012 et 2013. Ainsi, son mandat prendra fin le jour de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal dûment signé, tout pouvoir pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à